



C'est sur ce terrain en friche que l'aire d'accueil des gens du voyage va voir le jour d'ici l'été 2014

SOCIÉTÉ ■ Gens du voyage

## Une aire d'accueil à l'été 2014

**Alors que les gens du voyage se sont une nouvelle fois arrêtés sur le Provinois, la communauté de communes va lancer la consultation des entreprises pour réaliser l'aire d'accueil des gens du voyage qui comportera 32 places et sera située à la sortie de Provins, en direction de Chaulautre-la-Grande.**

En l'espace de quelques jours, le Provinois a été impacté par l'arrivée des gens du voyage à Longueville, Poigny et Provins. La venue à Longueville (voir encadré) ne s'est pas faite dans la discrétion et a laissé des traces que les équipes d'entretien et d'espaces verts vont devoir effacer. Pourtant, à Longueville, les élus avaient sécurisé le site avec portail, rocher et fossé autour de la ZAC des Cas Rouges. Les gens du voyage vont finalement scier une haie pour passer.

### 11.000 m<sup>2</sup> pour 32 places

Une situation difficile pour les

riverains qui devrait toutefois changer dans les mois à venir. La raison, la mise en application de la loi avec la création d'une aire d'accueil des gens du voyage de 32 places sur un terrain de 11.000 m<sup>2</sup> à la sortie de Provins (CD74), en direction de Chaulautre-la-Grande. Il s'agit en fait de l'aboutissement d'une longue démarche pour trouver le terrain et la négociation du tarif d'acquisition avec le propriétaire.

« Il a d'abord fallu déposer un dossier pour obtenir le financement d'une aire d'accueil de 20 places et au même moment, Donnemarie-Dontilly n'avait pas de terrain alors qu'il devait aussi réaliser une aire d'accueil de 20 places. On a proposé au préfet de l'époque de réaliser une aire d'accueil de 32 places », explique Ghislain Bray, président du Syndicat mixte d'étude et de programmation, regroupant le Provinois, la Bassée et le Montois, en charge de la réalisation de l'aire d'accueil.

S'ensuivra une longue procédure d'expropriation des propriétaires ralentis par le décès des propriétaires du terrain. Le jugement d'expropriation est tombé les 29 mars 2013. L'indemnité a été fixée

à 1€ le m<sup>2</sup> et 1.900 € au titre des indemnités de réemploi. Le fermier exploitant recevant une indemnité d'1,26€ le m<sup>2</sup>, soit 13.915€. « Nous allons lancer la consultation des entreprises en octobre pour faire un choix avant la fin de l'année », indique le président qui souhaite mettre en place une délégation de service public pour sa gestion espérant « voir la fin des travaux en juin, juillet 2014 ».

### Loi du 5 juillet 2000

Une réalisation qui permettra aux forces de l'ordre d'intervenir en cas d'installation sauvage des gens du voyage sur le territoire du Provinois, de la Bassée et du Montois, comme le précise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Une réalisation qui arrive enfin pour les élus comme Philippe Fortin, maire de Longueville, particulièrement touché qui regrette la lenteur de la mise en application de la loi du 5 juillet 2000 qui prescrit l'obligation pour les communes de plus de 5.000 habitants de mettre à la disposition des gens du voyage une aire d'accueil : « Je ne voudrais pas faire de raccourci hâtif et nuisible à la cohésion républicaine, mais force est de constater

que les préfets peuvent contraindre en peu de temps les communautés de communes à fusionner, mais ne peuvent pas faire expulser les occupations illicites pas plus qu'ils ne peuvent imposer (depuis 13 ans) la construction des aires d'accueil dans les territoires qui en sont dépourvus. »

Autre point mis en avant, la lenteur des démarches d'acquisition du terrain alors que pour la ZAC des hauts de Provins, une solution a été trouvée plus rapidement. Un constat sur lequel Ghislain Bray tient à rappeler : « Ce n'est pas les mêmes enjeux. Nous avons consigné les sommes pour les hauts de Provins car c'est un terrain de 12 hectares. Pour l'aire d'accueil on dépasse à peine l'hectare ». Une aire d'accueil qui ne pourrait toutefois pas répondre à l'afflux de caravane en cette période de l'année : « C'est toujours difficile avant et après les vendanges » insiste le président du SMEP qui s'attend à vivre un nouvel épisode d'occupation dans quelques semaines.

A Longueville, Philippe Fortin a fait labourer le terrain.

**Sébastien LATTANZIO**

## Le ras-le-bol d'un riverain

**Suite à la dernière arrivée des gens du voyage sur la ZAC des Cas Rouges, à Longueville, un habitant a exprimé son incompréhension et ses attentes auprès du maire.**

Dans ce courrier, l'habitant explique : « Mis à part l'occupation

propre, les nuisances sont multiples : nuisances sonores, déplacements de groupes d'individus soirs et nuits, non-respect des règles de vie en collectivité, incivilités, dégradation de biens publics et privés, menaces verbales envers les habitants, les élus et les forces de l'ordre, utilisation des bouches à incendie, branchements sauvages sur des compteurs EDF privés et/ou publics, dépôt sauvage d'ordu-

res sur la voie publique, etc ... Autant de faits qui pour toute personne seraient répréhensibles et punies par la loi. » Il ajoute : « Nous en avons assez de craindre les occupants de ces camps, assez de les savoir au-dessus des lois, assez des menaces et insultes, assez des saletés et dégradations, assez de surveiller nos compteurs d'eau et d'électricité, assez de craindre pour nos femmes et

enfants, assez de craindre pour nos maisons lorsque nous sommes au travail, assez de devoir nous retrancher alors que l'on devrait être libres, ... assez de voir les autorités fuir, regarder ailleurs ». Et de conclure : « Nous attendons de reprendre confiance, nous attendons une action forte et courageuse, nous attendons une vraie prise de conscience, nous attendons de la reconnaissance. »